

pour voir si les lampes, placées à ce niveau, donnent un meilleur éclairage que lorsqu'elles sont plus basses.

Questions orales.

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

ON DEMANDE QUE LES DROITS DES MINORITÉS SOIENT ENCHÂSSÉS DANS LA CONSTITUTION

M. Donald J. Johnston (Saint-Henri-Westmount): Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence du premier ministre, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

Aujourd'hui, monsieur l'Orateur, la Cour suprême du Canada s'est prononcée dans deux causes historiques ayant trait à la protection des langues officielles au Québec et au Manitoba. Ce jugement démontre, monsieur l'Orateur, la protection que pourrait nous donner notre système fédéral sur les droits minoritaires et les libertés fondamentales. Ma question au ministre est la suivante: au cours de ces négociations constitutionnelles, est-ce qu'il va maintenant insister pour que ces droits minoritaires ainsi que les libertés fondamentales soient protégés dans la constitution renouvelée?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord dire que je n'ai pas encore lu moi-même la décision de la Cour suprême du Canada, mais j'ai parlé il y a une demi-heure aux fonctionnaires de mon ministère qui l'ont lue. Je ne suis pas certain des conséquences de cette décision.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Je pense qu'il serait préférable d'attendre que le problème technique soit réglé avant de poursuivre les délibérations.

Reprise de la séance après 30 secondes d'attente:

[Français]

M. Jarvis (Perth): Deuxièmement, monsieur l'Orateur, je voudrais dire qu'il y aura une réunion du comité permanent sur la Constitution, le 23 ou le 24 janvier prochain, je crois. Ce sujet sera à l'ordre du jour en priorité, avec quatre ou cinq autres sujets. J'ai déjà dit à la Chambre il y a deux ou trois semaines que ce sujet était une priorité pour le gouvernement.

[Traduction]

M. Johnston: Monsieur l'Orateur, le ministre ne convient-il pas que de tous les avantages que présente notre régime fédéral, le plus évident est certes celui dont témoignent les décisions rendues aujourd'hui, à savoir l'aptitude du fédéralisme à protéger les droits fondamentaux contre toute autre autorité législative? Compte tenu de cette proposition irréfutable, le ministre peut-il nous assurer que lui et son gouvernement souscrivent à ce principe fondamental?

● (1420)

M. Jarvis (Perth): Monsieur l'Orateur, c'est sans hésitation, comme membre du gouvernement, que je souscris à cette

Questions orales

philosophie. Je crois d'ailleurs que tout le monde ici en fait autant. Je demanderai plus précisément au député, à l'égard des jugements qui ont été rendus, de me concéder un point. Lorsque j'ai d'abord examiné la question, je n'ai pas tout de suite vu l'incidence directe de ces jugements sur la législation fédérale. Je demanderai donc au député d'être un peu plus patient, car certaines répercussions peuvent passer inaperçues à première vue.

J'ai exhorté les fonctionnaires à analyser les décisions et je souligne que cette décision unanime d'un tribunal de neuf personnes était très catégorique. Comme avocat, je peux juger de l'importance d'une telle décision. Je demande au député de patienter un peu tant qu'on ne m'aura pas informé des conséquences que cette décision pourrait avoir pour la législation fédérale plutôt que pour la politique.

[Français]

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LES DISCUSSIONS AVEC LES PREMIERS MINISTRES DU QUÉBEC ET DU MANITOBA

M. Robert Bockstael (Saint-Boniface): Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, j'adresse ma question au leader de la Chambre.

Étant donné la décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada, laquelle reconnaît les droits des citoyens de langue française du Manitoba, je demande...

[Traduction]

Le Cabinet conservateur exhortera-t-il le premier ministre à prendre contact avec le premier ministre du Manitoba pour aviser aux moyens de mettre en œuvre cette décision de la Cour suprême qui touche les Canadiens du Manitoba?

L'hon. Bill Jarvis (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur l'Orateur, je tiens la question du député pour une instance. Si je demande au premier ministre de prendre contact avec le premier ministre du Manitoba, je n'hésiterai pas à l'inviter à communiquer aussi avec le premier ministre du Québec.

[Français]

ON DEMANDE QUE LES DROITS CONSTITUTIONNELS SOIENT GARANTIS

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa-Vanier): Monsieur le président, ma question s'adresse, en l'absence du premier ministre, au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales ou au premier ministre intérimaire.

Étant donné encore une fois la décision historique rendue aujourd'hui par la Cour suprême du Canada sur le respect constitutionnel des droits linguistiques, le gouvernement actuel est-il disposé à admettre que la politique actuelle de laisser-faire envers les provinces en cause en matière linguistique a été